

Contenu et table :

- 3 Résumé
- 4 L'innovation : tenter de comprendre son rapport à la ville
- 6 La démarche de Quartier de l'innovation et son potentiel pour créer l'urbanité
- 8 L'éducation informelle et le tourisme d'investissement : deux moments d'une fécondité conviviale, en appui sur la culture
 - 10 Divertissement et développement
- 10 La convivialité : l'arrière-garde de l'innovation pour un développement durable et fécond
- 14 Une capacité d'occupation, d'expression et d'impression problématique pour une ville qualifiante et conviviale
 - 16 Un usage innovant et qualifiant des voies et place publiques
 - 19 L'affichage citoyen
- 22 L'affectation du sol et l'usage des constructions : Préciser les formes et les modalités de la dissémination des activités productives et non-productives en écosystème
 - 27 Un corridor de la production conviviale
 - 31 Affiner, à des fins conviviales, la définition des usages productifs
 - 38 Préciser à des fins commodes et productives, le rôle du commerce :
 - 40 Réaffecter le programme d'acquisition foncière pour fin de parc
- 42 Le logement social, pour une ville inclusive aux moyens d'apprendre continuellement.
 - 44 Financer le logement social?
 - 45 Le portrait des besoins résidentiels du quartier d'accueil
- 48 Urbaniser le réseau des voies supérieures

Résumé :

L'objectif de ce document est de motiver la production d'un contexte urbain propice au développement humain, et d'une prospérité y contribuant. Il conçoit d'emblée que le processus d'innovation auquel Griffintown est l'un des plus favorables au pays, produit ce développement convivial dans certaines conditions. Celles-ci dont la transparence, le dialogue, et le partage d'équipement dans un cadre inclusif sont en partie comprises à la démarche de Quartier de l'innovation. Celles-ci définissent d'ailleurs l'éducation informelle, rôle par excellence de la ville. À leur égard, la ville joue donc un rôle d'arrière-garde : elle référence, organise autant qu'elle éprouve fortement les processus d'idéation les procédés de mise en forme du cadre de la société. À ce titre, elle doit les montrer, les interpeller, et permettre la transformation des rapports de production. Serait-ce que l'on appelle l'innovation sociale, reposant sur la production éthique dans un cadre signifiant et permissif. La consolidation des valeurs patrimoniale revêt donc une importance éthique contemporaine.

Plusieurs orientations du PPU à l'étude dans le cadre de cette consultation contribuent à la production de cet écosystème convivial et productif. Un des concepts-clé du PPU, la «*rue habitée*», est favorable à cette production éthique, autant qu'à la densification culturelle, aux aptitudes interactives, transactionnelles et transitionnelles nécessaires au développement humain. Elle permet l'appréhension psychique et citoyenne de l'autre et du contexte, par une régulation reposant sur la production de sens, au lieu de l'usage de la force.

Dans ce contexte, nous croyons que les vocations productives doivent être mieux dotées en fait d'espace et surtout, disséminées de façon à faire de la ville une modalité d'enseignement. Celle-ci transformant le divertissement en tourisme d'investissement. Le défi d'un milieu productif, dense et historiquement signifiant est bien celui de sa composition urbaine, et la nécessité d'une ville conviviale est bien le droit de toutes les classes sociales d'y prendre part. À ces deux titres, nous relevons l'insuffisance du PPU et revendiquons le caractère déterminant du logement social.

Enfin, nous invitons la Ville de Montréal à inclure la planification des voies supérieures à son échelle de préoccupation, à partir des orientations très justes s'adressant au réseau local.

Le présent document fut produit dans des conditions difficiles, tenant parfois de la convalescence, par amour pour cette ville. Les lectrices et lecteurs sont priés de vouloir en tenir compte. Avec mes remerciements,

Louis Bourque, à titre citoyen.

L'innovation : tenter de comprendre son rapport à la ville

Nous comprenons que l'innovation mobilise ouvertement et localement des idées et connaissances encore non-codifiées par affinité fonctionnelle, par correspondance formelle et symbolique de façon non-autoritaire, motivée par la résolution de problèmes techniques ou sociaux ou leur conception nouvelle. Elle serait un processus cumulatif, problématique ou réfléchi (dialogique, épiphanique) d'exploration et d'apprentissage gardé par les références culturelles et la condition sociale.

L'Innovation emprunterait au raisonnement éthique une méthode de recherche spirituelle intersubjective et dialogique guidée par des impératifs fonctionnels, visant à concevoir ce qui doit être, ou à renouveler la perception sur une condition. En procédant de la créativité, de l'irruption de valeur et de la socialisation, elle suppose de contrôler, eut égard aux mœurs et aux normes (locales), le bien (l'adéquation) d'une production relative et prospective, ou d'un processus :

«Arnaud Groff (dans Wikipédia) propose une définition directement issue des racines du mot "innovare" : « L'innovation est la capacité à créer de la valeur en apportant quelque chose de nouveau dans le domaine considéré tout en s'assurant que l'appropriation de cette nouveauté se fasse de manière optimale. » . On détermine ainsi ce que Groff appelle les 3 piliers de l'innovation et on s'ouvre ainsi beaucoup plus de champs d'innovation:

- la créativité (génération de nouveautés relative) ;
- la valeur (valeur d'estime, valeur d'usage et valeur d'échange) ;
- la socialisation (maîtrise de la conduite du changement»).

D'un point de vue étymologique, Wikipédia retient la racine « innovatio » signifiant « renouvellement ». Tandis que le Centre national de Ressources textuelles et lexicales français renvoie à « Epiphania signifiant « qui apparaît », « faire voir, montrer ». Wikipédia ajoute l'expression romantique de «faire bourgeonner» (citant Littré); tandis que l'ajout de valeur est un concept récurrent dans les définitions contemporaines.

Cela dit l'importance de la disposition spirituelle transparente, du recueillement autant que le sens du commerce dans le processus d'innovation. Cela suggère aussi l'importance du tourisme dans l'innovation et dans l'évolution urbaine, autant que de la perpétuité de conditions informelles, économes et productrices de sens que l'on qualifierait de précurseurs de la gentrification. L'ajout de valeur en question est nécessairement qualitatif; il ne peut s'agir d'une intensité de ce qui est connu, quand la ville devient une marque consommée.

Fécondé par l'apport spirituel étranger autant que par l'essence de l'objet, ce processus fait intervenir la sensibilité et le langage (formel) par ajout, dérivation et assemblage produisant du sens neuf, des fonctions neuves à l'état pré-codé, ou préliminaire. Or, une bonne part des signes, repères culturels et sociaux attribués aux objets et aux personnes sont inscrits tacitement dans la ville et procèdent de ce tout signifiant, immanent. Dit autrement le processus de l'innovation repose en grande partie sur l'urbanité, sur l'immanence de la ville et la reproduit de façon démocratique. Cette ville démocratique en référence et en organise le processus.

Face à l'innovation, la ville est concernée comme document culturel et langagier, modalité d'agencement et de production éthique, lieu d'échange et contenant assurant la diversité et la stabilité relative des participants engagés dans ce processus instable. À terme, elle est concernée comme substrat et outil, fruit de la production matérielle et du dialogue intersubjectif. Rompue par l'usage, elle est aussi l'épreuve, le laboratoire des formes neuves; le processus d'innovation, notamment dans ses aspects dialogiques et symboliques, recouvre en partie le processus de transformation de la ville, plus inerte, où l'épreuve de la coutume, le procès social, le travail (et l'autorité) jouent leur rôle de façon plus prononcée, et persistante. En ce sens, la ville joue un rôle d'arrière-garde publique devant l'innovation mais ne la suscite et soutient pas moins. Face à l'innovation, le rôle de la ville serait précisément d'inspirer, de référencer, d'organiser, de contenir, de partager et d'éprouver le processus.

Dans le cas du tourisme comme de la fécondité urbaine, faut-il favoriser l'apport d'idées et capitaux, autant que préserver l'abordabilité foncière, la multimodalité du bâtiment (les conditions de la prise de risque), l'ambiguïté symbolique ou sémiotique du cadre bâti (le potentiel de sens) ainsi que la densité culturelle d'une interface lisible et habitable entre ce cadre et la voie publique (les conditions d'enseignement et

d'apprentissage informel). Faut-il assurer l'inclusivité et la transparence très concrètement (façades-tribunes sur la rue, effort locatif modeste). D'autre part, puisque l'adéquation fonctionnelle ou le contrôle (éthique) des valeurs produites est un des piliers de l'utilité de l'innovation, faut-il que les signes historiques immanents de la ville, éprouvés par l'usage cumulé et admis au niveau culturel, soient manifestes dans toute leur cohérence. Cela renvoie à la composition urbaine, que l'on souhaite intègre, et renouvelée dans la cohérence historique.

Or, le PPU aborde ces trois conditions que son l'intégrité et l'actualité historique, l'abordabilité du logement et du sol, et le tourisme de façon trop restrictives. Cela, autant conceptuellement qu'à l'égard des «clientèles» désignées.

D'autre part en mobilisant les connaissances de façon dialogique, par une disposition épiphanique et réceptrice, et par sa socialisation (transmission normative) non-autoritaire, l'innovation serait proche en essence de l'éducation informelle. En fait, d'une forme particulièrement motivante, et fraîche, de formation et de transmission de savoir. La production d'un contexte d'innovation permet donc de faire de la ville une modalité d'éducation informelle stimulante, autant que de restaurer la cohérence sociale de l'école, dans un monde factice régi par le commerce (d'influence). On trouve donc dans les orientations visant à faire de Griffintown un quartier innovant, une réponse en partie valide à ce mal d'oeuvre, d'affectation et de sens de s'inscrire dans le monde que l'on appelle décrochage scolaire. La disponibilité des parents (la réduction du besoin de mobilité et l'abordabilité du sol-logement) apporterait une autre partie de la réponse.

La démarche de Quartier de l'innovation et son potentiel pour créer l'urbanité

Conjointement, l'École de technologie supérieure (ETS) et l'université McGill proposent des principes d'aménagement urbain favorable à la constitution d'un écosystème éducatif et industriel appelé «Quartier de l'innovation» (QI)

Si nous la comprenons bien, la démarche du Quartier de QI s'emploie premièrement à développer des relations symbiotiques entre industriels, institutions d'enseignement et firmes de services aux entreprises (juridiques, financières, etc) et le public, dans un contexte socialement inclusif. Cela, par le biais du partage d'équipements spécialisés centraux, d'une collaboration ouverte ou réticulaire entre étudiants, public et professionnelles, penseurs et producteurs, la création d'un contexte urbain convivial, l'appui sur le logement social et l'appel à l'économie sociale.

Créant ainsi communauté de sens et d'espace-temps, virtuelle et réelle, s'étendant en des lieux ouverts au public, disposant d'informations (via la parole, les projections sur écran ou le cadre physique transparent et organisé) . Ce partage inclusif et outillé devant se traduire localement par la genèse d'initiatives privées, une coordination mieux informée de la recherche et de ces initiatives, des économies d'échelles, une diffusion et un cumul de contenu, en plus d'interactions stimulantes. Cela encore une fois, vers l'espace public et depuis celui-ci, faisant du quartier un lieu d'expérimentation, d'expression et d'impression, de délibération, d'épreuve des produits dérivés ou encore, de référence (d'enseignement) à l'organisation spontanée des acteurs. Cela donc, en participant à la constitution de l'espace public et de son cadre, notamment par les concepts d'Urban Lab (domaine public) et de Living Lab (domaine privé).

Notons que l'enseignement technique est conçu en situation de recherche et de stage en entreprise, dans l'immédiat. Ainsi la démarche QI ne va pas jusqu'à concevoir explicitement la ville comme une école, bien que tout y contribue. Il n'est pas non plus question de motivation scolaire, ou de justification à la fréquentation scolaire dans la démarche QI, bien que celle-ci leur soit on ne peut plus propice.

J'estime donc que la démarche QI est un plan, autant qu'un mouvement bien conçu, pouvant créer une ville attrayante et répondre à ces problèmes sociaux de premiers plans; lesquels touchent autant à la disponibilité des parents (effort locatif, maîtrise du temps, de l'emploi et de son lieu), à la confiscation du travail inspiré, à l'essoufflement des familles et des PME et à l'incohérence sociale de l'école dans une économie de rente truquée par le commerce et la financiarisation, et sur un territoire devenu trop inerte pour agir l'information accessible. Une économie produisant une ville pauvre mais lisse, régulée par le danger (automobile) et comportant peu d'oeuvre, de moyens de production attachés aux instances de solidarité et de développement identitaire et

affectif (la famille, l'organisation citoyenne). Une ville, qui, généralement, sait mal agencer l'art et la technique et valorisant mal le travail manuel.

QI possède le mérite de faire de la ville un macrocosme de l'école (d'en construire la pertinence), de valoriser les techniciens souvent garés aux confins du territoire. Elle appelle aussi à transformer le tourisme de divertissement en tourisme d'investissement, et l'art en manifestation authentique et vivante. Mais une mission sociale féconde, d'apprentissage et d'exploration qualifiante doit être assurée de la persistance des artefacts disponibles à la production de sens neuf, de la possibilité de prendre des risques, de l'accès aux externalités (socialement) qualifiantes, de la participation de toutes classes sociales (de la mobilité scolaire) aux processus problématiques, en plus de la disponibilité des parents. La modicité de l'effort locatif (le logement social et la résidence étudiante) l'affermissement des liens communautaires et l'épreuve collective des produits de l'innovation me semblent des responsabilités collectives bien conçues par le projet QI. Face à cela, il semble que la ville réponde en donnant des conditions sûres, audibles et habitables au domaine public, permettant la communication et la densification culturelle. Cependant, l'engagement envers des dimensions telles que l'abordabilité du bâtiment logement, la possibilité et les synergies productives et l'appel du public participatif semble insuffisant, ou encore trop peu précis.

L'éducation informelle et le tourisme d'investissement : deux moments d'une fécondité conviviale, en appui sur la culture

Par sa teneur créative, la mise à l'épreuve sociale et urbaine de son expérimentation idéale (intuitive), et vu son fort ancrage territorial, le processus innovant produit des valeurs touristiques exceptionnelles. Cela, puisqu'il procède de son objet (des principes de son objet) mais se doit de dialoguer avec la ville, la société qui le référence pour en subir l'épreuve.

Ses valeurs, représentations et produits se rapportent ainsi tacitement au milieu d'où elles «bourgeonnent»; il en résulte la formation d'un milieu authentique, explicité par le recel des processus qui le font, et des artefacts «géniaux», parfois transcendants mais qui renseignent sur toute une société. Bien inscrits dans les mœurs, ces produits

peuvent mobiliser l'affection et l'émotion esthétique. Surtout si l'art, ou la créativité essentielle en transparait. Trouve-t-on ici l'accomplissement du Living Lab et de l'Urban Lab pensés par l'ETS, saillances explicites où la ville montre pour elle-même ses produits et ses processus productifs en marche, en situation d'expérimentation. Tout cela est prisé du touriste, et peut l'éclairer (le rassurer) ou même, susciter l'idée de relations d'affaire.

Cette ouverture des processus tacites mais structurés dans la ville, et la disposition de leurs produits à différents degrés d'achèvement explicite jouent un rôle diplomatique. D'autant plus, encore une fois, que l'art y puise. Cette ouverture aux montréalais et aux arrivants d'affecter le milieu de vie, de s'y reconnaître en posture pré-cognitive et transitionnelle (avant d'avoir compris, de s'être compris). Et par extension, de faire comprendre une part ce de qui constitue la civilisation d'ici avant l'intégration de ses attributs. C'est ce que font les artistes accompagnant les missions commerciales.

Cette double faculté intuitive (affective) et intelligible de la ville innovante peut participer à stabiliser (rassurer) et coordonner informellement l'entendement étrange, de même que l'intention d'investir (jouant alors un rôle au processus innovant lui-même). Cela, à condition d'accès aux lieux où la société représente et matérialise pour elle-même (authentiquement), de façon transparente, un ensemble organisé de traits, méthodes, signes et objets distinctifs, qui lui soient constitutifs. L'importance de reconstruire la ville en cohérence historique (en continuité de sens) se profile ici, également. Le traitement – la réalisation actuelle du patrimoine urbain et autres objets-témoins de notre culture semble d'une importance déterminante dans la mise en oeuvre d'un écosystème urbain fécond et innovant.

Cette faculté diplomatique, référentielle et attrayante de la ville innovante, permettant de transformer le divertissement en tourisme d'investissement suggère-t-elle de disposer l'art (conceptuel, naïf ou de métier) sur le parcours de l'innovation. Très concrètement, entre les lieux éminents du récréotourisme et les réseaux ou places institutionnels engagés dans l'innovation (sur la rue Ann par exemple, entre le Vieux-port et l'ETS).

Divertissement et développement

La réalisation de ce contexte enrichissant demande toutefois de mettre l'accent sur les usages productif, et les conditions d'un dialogue intelligible, symbolique ou langagier. En d'autre terme, de mettre (ici) de côté la production d'un milieu assigné au divertissement. Du Havre-aux-jeux au quartier des spectacles, la ville fut l'objet d'un discours économiste qui confond richesse et monnaie, dynamisme et développement, captation et production. Si le tourisme est porteur de valeurs (surtout par sa connaissance nouvelle), on ne saurait développer, pas plus qu'ordonner la ville par le divertissement. Ou faire perdurer la fête, qui est par définition un renversement du temps et du sens ordinaire.

Plutôt, le développement urbain apparaît comme une fonction du développement social et humain, culturellement référencé; d'un enrichissement réel procurant confiance et signification tels qu'on l'immobilise de façon articulée, et cohérente. L'inverse serait en partie vrai : assurer le développement économique par le développement urbain vaudrait dans la mesure où le premier suscite une plus-value au travail qu'il organise, aux personnes qu'il soigne, référence et outille. Ici, je crois, interviennent la planification le tourisme. C'est-à-dire le tourisme d'investissement comme véhicule de capitaux, d'idées, de points de vue et de problèmes résolus, pour avoir pu se poser.

La convivialité : l'arrière-garde de l'innovation pour un développement durable et fécond

«L'américain type consacre, pour sa part, plus de 1500 heures par an à sa voiture : il y est assis, en marche ou à l'arrêt, il travaille pour la payer, pour acquitter l'essence, les pneus, les péages (...) Et encore ici, ne sont pas prises en compte toutes ses activités orientées par le transport : le temps passé à l'hôpital, au tribunal ou au garage (...) donc 1500 heures pour faire 10 000 kilomètres de route; environ 6 kilomètres lui prennent une heure».

«La crise s'enracine dans l'échec de l'entreprise moderne, à savoir la substitution de la machine à l'homme. Le grand projet s'est métamorphosé en un implacable procès d'asservissement du producteur et d'intoxication du consommateur. La prise de l'homme sur l'outil s'est transformée en prise de l'outil sur l'homme».

«L'homme ne se nourrit pas seulement de biens de se services mais de la liberté de façonner les objets qui l'entourent, de leur donner forme à son goût, de s'en servir avec et pour les autres. Dans les pays riches, les prisonniers disposent souvent de plus de biens et de services que leur propre famille mais ils n'ont pas voix au chapitre sur la façon dont les choses sont faites, ni droit de regard sur ce qu'on en fait. Dégradés au rang de consommateurs-usagers à l'état pur, ils sont privés de convivialité.

J'entends par convivialité l'inverse de la productivité industrielle. (...) La relation industrielle est réflexe conditionné, réponse stéréotypée de l'individu aux messages émis par un autre usager, qu'il ne connaîtra jamais, ou par un milieu artificiel, qu'il ne comprendra jamais. La relation conviviale, toujours neuve, est le fait de personnes qui participent à la création de la vie sociale. Passer de la productivité à la convivialité, c'est substituer à une valeur technique une valeur éthique, à une valeur matérialisée une valeur réalisée. La convivialité est la liberté individuelle réalisée dans la relation de production au sein d'une société dotée d'outils efficaces» ou plutôt, d'un outil qui «répond à trois exigences : il est générateur d'efficacité sans dégrader l'autonomie personnelle, il ne suscite ni esclaves ni maîtres, il élargit le rayon d'action (...) de l'énergie et de l'imagination personnelles».

- Ivan Illich, La convivialité; 1973, citation ouverte pp. 24 - 31

«La méthode scientifique exige une mise à l'épreuve critique de résultats reproductibles; mais l'institution scientifique est une modalité de concession de la confiance».

- Interprétation libre de la première d'une série de 24 émissions de la CBC, How to think about science <http://www.cbc.ca/ideas/episodes/2009/01/02/how-to-think-about-science-part-1---24-listen/>

La ville tout comme la technoscience procèdent d'elles-mêmes dans leur production. La ville serait-elle alors un instrument judicieux pour orienter, autant qu'humaniser la production culturelle et matérielle et l'innovation. En coordonnant la production culturelle (spirituelle) et matérielle par des représentations et facultés organisationnelles immanentes, englobantes et issues de l'épreuve de la coutume, la ville innovante répondrait en partie à une préoccupation de fond, celle de la durabilité. Certains diront, de la convivialité. Celles-ci ne peuvent se réduire à une fonction d'optimisation voire d'économie, surtout dans le processus instable et toujours naissant de l'innovation. Plutôt, la durabilité comprend l'adéquation de la production aux mœurs et à la culture locale autant que de l'affection esthétique, assurant ensemble la permanence de l'usage et de la valorisation du produit.

D'autre part, même s'il est risqué de discourir sur le beau et le juste, proposons que la ville, par l'immanence de ses signes et de son organisation fonctionnelle, permette d'insuffler l'art (l'enchantement et la critique subjective) aux produits du génie mais surtout, l'accès à l'éthique permettant la mise en oeuvre prudente des productions techniques et scientifiques. Cela, contrairement à la morale... ou au parc industriel. Du moins, dans la mesure où ni l'innovation ni l'aménagement ne peuvent être absolument codés donc moralement contraints, et par la posture voulant que l'éthique soit une instance subjective, réfléchie (immanente) et dialogique (rationnelle) du jugement formant pratiquement la conception des enjeux ou la vertu de l'action.

Ainsi le regard éthique porté sur les enjeux de production s'informerait-il en partie des représentations spirituelles (esthétiques, mémorielles) inscrites, organisées et superposées de la ville, de la disposition de sa voie habitée (ses deux côtés en dialectique, ses ouvertures et ses seuils, sa sûreté et sa clarté non-automobiles), du contrôle et des permissions de son espace, etc. Autant que cette organisation informe très fortement les processus industriels et spirituels de l'innovation. Bien matérialisée, il

est attendu que la ville hypersignifiante, dialogique et ouverte (démocratique) incorpore l'art et la technique. Cela, autant comme vertu que nécessité civilisatrices.

D'autre part, la parole, la pensée et les procès du travail (rapports de production) orientent sans doute les méthodes de production autant que ne le fait l'inertie signifiante de la ville héritée. Cet héritage et ces rapports procéderaient-ils indépendamment. Dans cette mesure, la ville innovante doit permettre d'interpeller les méthodes, et de redéfinir les rapports de la production. Ainsi les modalités d'une interpellation publique du travail (du processus productif) autant que d'une souplesse organisationnelle, et l'identification d'outils conviviaux devraient être précisés aux orientations du PPU. À part la cuve à houblon, le PPU pourrait prendre position en faveur d'une industrie du logiciel libre, de l'imprimante tridimensionnelle, et d'un écosystème artisanal jouxtant intimement l'écosystème industriel innovant (et particulièrement ses institutions). Cela, parmi d'autres entreprises d'outillage assurant la simplicité, l'autonomie, l'équité et la créativité.

Cette production éthique urbaine, cette vertu conviviale doit baliser la toute-puissance de la technique s'exprimant par son usage concurrentiel irrésistible et sa prise inextricable sur la science, avec pour effets notables la commercialisation (la contamination par) de semences stériles, la guerre "verte", l'instrumentalisation politique du risque absolu (nucléaire) ou le biais de publication. Cet accès offert par la ville à la production éthique et démocratique me semble plus important que le développement économique ou l'innovation eux-mêmes : les processus économiques référencés de l'intérieur, découlant d'injonctions fonctionnelles et de privilèges acquis doivent être les mieux partagés, les plus ouverts, éprouvés et contemplés possibles. Cette balise, cette condition urbaine à la fois créatrice et contre-excessive protégerait aussi des dérives de la classe financière (des spéculations sur les denrées à la confiscation du travail en passant par le délit d'initié), autant par la surveillance issue de la restauration de la publicité, que par le rapprochement de la décision sur la production (ou des moyens de production eux-mêmes) de la sphère publique.

Donc plus que l'innovation, l'ancrage territorial et la dissémination des conditions innovantes en un milieu de vie forment un programme de résistance urbaine aux secousses de la finance, au risque technologique et à l'institutionnalisation du travail sans œuvre. Qui plus est, en affichant publiquement la science, l'art et la technique

dans un contexte inclusif et créatif, ce programme de Quartier de l'innovation en est un pour les lumières, face aux politiques néoconservatrices, adverses à la ville et au savoir.

Cette formation pratique de l'éthique appelle quatre dimensions de la planification urbaine, abordés à divers degrés par le PPU : la fidélité historique de la construction urbaine et patrimoniale, la présence d'activités de production industrielle et artisanale aux lieux de délibération, d'interprétation et de production de sens, l'abordabilité du logement en ce lieu dialogique et enfin, la possibilité d'expression et d'impression problématique contenue dans la ville.

Une capacité d'occupation, d'expression et d'impression problématique pour une ville qualifiante et conviviale

Cette capacité à la fois dialogique, heuristique, impressionniste et habitable de l'espace fait appel à l'usage de la sensibilité, à la posture épiphanique et à la production commune ou intersubjective de sens. Elle vise l'apprentissage, l'idéation pérenne d'un développement dont les processus soient mis à l'épreuve, autant qu'à permettre une forme féconde et stable de cohésion sociale. Elle tient à la possibilité d'être vue et entendue depuis ce (l'autre) qui est vu et entendu, à occuper l'espace de façon citoyenne, transitionnelle et méditative autant qu'à la possibilité d'acquérir une connaissance portant sur le social, l'économique ou la technologie. Cela afin de comprendre, d'être compris, d'influencer et de stabiliser l'orientation du développement (urbain, éventuellement). Cette acquisition facultative de connaissances et de références pouvant être informelle ou structurée, conduire ou non vers l'expertise ou le savoir mais devant servir à interpeler de façon générale, les personnes orientant formellement ou non le développement.

Cette capacité versatile et féconde est donc largement assurée par les orientations du PPU visant à réaliser le concept de «rue habitée». Elle requiert une extension de la fonction touristique de la ville à la citoyenneté, à l'industrie ainsi qu'à la gouvernance (aux occasions d'affaire) typiquement informelles dans un contexte innovant. Cette extension touristique favorise également l'intendance des lieux publics, le dialogue et la solution des tensions sociales, l'appartenance locale, donc la sécurité civile. Car cette

capacité doit bénéficier aux personnes, du moins facultativement sur la voie publique : Il s'agit de rendre possible un accès sensible, audible et sans danger à l'Autre.

Cette même capacité est ébauchée par les orientations proposées par le PPU visant «consolider le tissu social et culturel» du quartier. Le PPU devrait cependant en nommer l'essence (dialogique, heuristique, impressionniste et habitable (...)); et la pousser plus loin, au delà de l'ambiance, de l'efficience et de la desserte. Ainsi, les mots insérés entre crochets sont proposés en lieu ou ajouts aux d'orientations proposées en p.56 du PPU; nous reviendrons plus loin sur la «dominante résidentielle» comme contexte :

«La transformation de Griffintown en un nouveau milieu de vie [mixte où l'habitabilité prédomine] pose aujourd'hui le défi de perpétuer cette tradition d'innovation et de création à travers la mise en place d'un cadre de vie [signifiant (ou lisible) et ouvert, tout en répondant aux besoins] d'un large éventail de [publics] – familles et résidents de tous âges, travailleurs, artistes, étudiants, chercheurs, visiteurs et touristes[. Cela, en misant sur] les valeurs patrimoniales et culturelles propres au secteur].

Cette transformation de Griffintown doit également faciliter la mobilité[, l'agencement] des idées et les interactions [au sein] d'un réseau composé notamment des institutions de savoir, des entreprises, du gouvernement [et du public]. L'accès [ouvert à des canaux, publics et privés] d'échanges de données et d'informations misant sur la rapidité, la fluidité et la constance [, la clarté et l'ouverture] sont essentiels pour favoriser la créativité scientifique, artistique et sociale et pour faire de Griffintown un milieu de vie [inclusif et] novateur [. De même, la convivialité de la rue à mobilité douce donneront un accès plus authentique et immédiat à l'autre et sa culture]».

Même si l'innovation (sociale) et l'administration se réduisaient à la résolution de problèmes, la tension psychique, les problèmes sociaux et techniques ne devraient pas moins pouvoir être ressentis, perçus et conçus, entendus contenus et reconnus pour être résolus de façon satisfaisante. Cela, afin de permettre le processus innovant mais plus largement, la tolérance et la médiation d'où naissent le progrès... et la satisfaction interpersonnelle autrement divertie. Idéalement, pour éviter le communautarisme et la dérive autoritaire, ou permettre l'existence paisible (tolérante) de la diversité dans la

société. Peut-être une forme de bonheur (que les étrangers reconnaissent à Montréal) du fait d'une capacité de libre expression, de libre-production dans un champ (un lieu d'accumulation du pouvoir) peu polarisé mais bien référencé. Montréal où l'hégémonie se fend mais où les points de vue s'assemblent pourtant. Cela est dire à la fois l'importance de la culture, les limites de la signature urbaine mais l'écueil du divertissement, d'une culture vidée de son sens, de sa dimension problématique et de son authenticité humaine... de l'espace et de sa vitrine au sens rigide, anti-dialogique. Ainsi avons-nous échappé au *lifestyle center* pour justifier des formes plus fécondes d'éducation informelle.

Un usage innovant et qualifiant des voies et place publiques

Dans ce cadre, la vision du PPU concevant l'espace public et son usage, par le concept de «rue habitée» constitue un progrès aussi judicieux que ravissant :

«Ce faisant, le PPU reconnaît les incidences (...) de l'aménagement du domaine public sur la vie en société. Dans le cadre particulier d'un quartier central dense tel Griffintown, cette reconnaissance engage une nouvelle approche d'aménagement et d'utilisation du domaine public où la rue devient un espace de vie et non plus seulement un espace de transit».

De même :

«Plaçant l'innovation au coeur de ses préoccupations, le PPU soutient les nouveaux modes d'aménagement et d'appropriation du domaine public privilégiant le verdissement et les circulations douces, mais également les pratiques innovantes qui permettront l'intensification de l'occupation du secteur dans le respect de son caractère patrimonial, la mixité des usages dans un esprit de saine cohabitation et la réduction de l'utilisation de l'automobile».

Cette possibilité accessible et transactionnelle (psychiquement transitionnelle) définie par le PPU est l'objet même du déplacement urbain. Celle-ci faisant l'efficiace, l'échelle humaine (la portée de voix et de jambe de ce qui est audit et vu) et la sécurité civile du milieu urbain : contrairement à la route, milieu fluide où les comportements sont régulés par la signalétique et l'équilibre des forces exercées, la rue est un milieu de sociabilité dans un cadre proximal et référencé. Elle est régulée à l'usage coutumier, par l'accès sensible à l'autre, la construction de sens (ou d'hyper-sens, immanent au cadre contrairement à la signalétique, hypo-signifiante). La rue non-automobile, ce cadre dense, habité, complexe, culturellement représentatif a cette faculté de stabiliser l'entendement, de rassembler et de créer l'obligation citoyenne. Cette aptitude à produire des échanges clairs (même problématiques), intenses et multiples. Elle forme ainsi une large part du contexte éducatif, des 'externalités' de la ville du savoir ou de l'urbanité. Ceux-ci engagent, comme le précise le PPU, les échanges entre la voie et le bâtiment, et sont possibles (acquis et usés) dans la proximité, la sûreté corporelle, la lenteur et l'accès facultatif mais immédiat à autrui. C'est-à-dire par le transport actif et collectif, contrairement à la cage d'acier en mouvement et à l'environnement inerte conçu pour gérer l'inertie des manoeuvres automobile... Dont les infrastructures régionales (les autoroutes) opposent la motilité urbaine à la mobilité régionale en détruisant le milieu (le lieu de vie pourvu de sens) connexe entre deux points reliés.

Donc oui, les transports actifs et collectifs pour le civisme, et la prospérité dans une économie du savoir. Car ce couple de transport est-il le seul à pouvoir assurer la mobilité régionale de façon efficiente tout en contenant l'empreinte urbaine, en limitant l'obligation et le temps des déplacements, et en valorisant ceux-ci (par un livre, la rencontre ou un cadre culturellement dense).

Ces mêmes éléments de vision et les orientations en découlant supposent qu'en ville, les circulations transversales sont d'une importance prépondérante aux circulations longitudinales. Même que l'occupation du domaine public, ou le jeu sur celui-ci ait une importance égale, une fonction confondue à la circulation. Elles permettent de concevoir une mobilité sans préjudice à la vie urbaine et surtout, au développement de l'enfant étendant et affectant son territoire du corps de la mère aux premières institutions. Ou à la régression fructueuse des aînés gardés compétents, selon. Elles accomplissent un arbitrage astucieux entre la possibilité de passage carrossé, et la diversion de circulation, parfois comprise aux mesures d'apaisement de la circulation. Ces mesures sont trop souvent associées à des obstacles, plutôt qu'à une offre urbaine,

et l'exigence sociale transformant le vécu du temps et les modes de sociabilité. En concrétisant habilement ce concept de Rue habitée, la Ville pourra disqualifier la «socialisation de puissance, par laquelle la démonstration de force excessive pourtant commode, discrète (de bon goût) rejoint la normalité même en s'exerçant dans la fuite. Sinon que le contexte routier où s'exerce le jugement éthique se compose au gré de la force appliquée. Cette déviance proprement routière n'est-elle donc jamais redressée, aussi adverse soit-elle au civisme et à la mobilisation personnelle.

Ainsi mieux que l'approche «balistique» ou de mécanique *newtonnienne* de la SAAQ, la Ville de Montréal choisit judicieusement de comprendre les motifs sociologiques du danger routier, et d'agir en conséquence.

Le mode de régulation sociale de la rue non-automobile, les propriétés des échanges qu'elle permet, la primauté des circulations transversales et l'union de la circulation et de l'occupation dans l'accomplissement du rôle qualifiant, citoyen de la rue devraient être incorporés à la définition de 'rue habitée', concept-phare du PPU (p.31). Ceux-ci redéfinissent la fonctionnalité de la ville, inscrite au 'défi majeur' conçu par le PPU, en permettant l'urbanité :

«Longtemps occupé à des fins industrielles où la fonctionnalité primait sur la convivialité, Griffintown pose aujourd'hui le défi majeur de la création d'un nouveau milieu de vie habité répondant aux grandes exigences des villes du 21e siècle – urbanité, densification et verdissement».

Plus précisément, ceux-ci étendent la définition de la 'fonction' du domaine public au delà de la charte d'Athènes et de la circulation. Cet élément de vision devrait donc être gravé aux frises de l'hôtel de ville.

Complétant les éloges à l'égard de la voie publique, on apprécie particulièrement la hiérarchie des voies proposée par le PPU en p. 30 et p.35. Particulièrement, on apprécie la cohérence de la géométrie de la maille désignée «rue habitée», ou la rétention des deux rues «est-ouest» centrales au quartier, ainsi que de la rue Ann. Cette désignation

soulève leur rôle structurant de la centralité héritée et subsistante, permet (effectivement) de distribuer les usages de proximité et circulation piétonnes de façon centrale, en plus de raccorder le faubourg des Récollet et le Vieux-port par des voies de statuts similaire. Cela, permettant la continuité.

On soulève la justesse de faire correspondre les «rues habitée» à l'«espace collectif à priorité piétonne», et de marquer la transition entre le premier et les rues principales par des places publiques cadres, ou des dispositions occupant, par exemple, la rue Wellington, la rue Peel aux rues Ottawa et William ou encore, l'intersection de ces deux rues et de la rue Guy. Généralement, on apprécie qu'un niveau hiérarchique qualitatif aussi bien élaboré se superpose aussi bien à la désignation normative des voies (primaire, collectrice, locale) par «capacitance». Il semble que l'extension du domaine à priorité piétonne ait atteint la limite de la fonctionnalité automobile, bien que l'on décèle l'ombre projetée sur le quartier par Devimco, dans la désignation des rues Shannon et Young. Il s'avère critique de donner la priorité piétonne à de telles rues, adjacentes au voies de grande circulation (ici Peel). Précisément parce qu'elles permettent de se réfugier de la circulation automobile pour bénéficier de l'offre commerciale et civique des grands axes où sévit la circulation.

L'affichage citoyen

L'affichage (ou le cadre bâti) de la rue joue un rôle fondamental dans la stabilisation des comportements moteurs, la production de l'obligation citoyenne, la densité ou la qualité des échanges, et l'apprentissage. On croit donc qu'il est opportun de préciser, de prolonger la définition de cette fonction urbaine; la démarche de quartier de l'innovation en est l'occasion civilisatrice. Cela, par une meilleure définition des rapports attendus entre la voie, le cadre bâti et l'enseigne, en précisant les principes de leur composition.

En effet, le chapitre du PPU voué à «Fabriquer le paysage de la rue» constitue avant tout l'énoncé d'une approche et des catégories de préoccupations en vue de l'établissement ultérieur de principes de composition urbaine. Ces catégories semblent par ailleurs assez justes, bien qu'incomplètes et de degré de précision variable (entre hauteur et

couleur, 6 étages et couleur verte). Ainsi, la transparence visuelle et vocale des lieux de production industrielle et artisanale, exposant leurs processus à la vue et à la voix du public devrait faire partie des orientations du PPU. Quitte à consacrer localement *des catégories d'usage intermédiaire affectant la forme*, comme celle de l'enseigne habitée ou de la tribune industrielle, loges publique entre la rue et le domaine privé. Quitte à établir à grands traits *le mode de groupement des bâtiments* (contigu, partageant les voies d'accès), *son rapport à la voie* (immédiat, sans recul sauf important, pour fin de place), *la fréquence et le niveau et la distribution des ouvertures* requises aux bâtiments (fréquente, de plain-pied et sur toutes les faces) et *la volumétrie attendue* (que l'on voudra allongée, traversante, historiquement représentative et finement variée). Fidèlement, certains grands bâtiments se coifferont de toits en pente, et mansards aux versants donnant sur la voie.

En aparté, nous sommes d'avis que les immeubles actuellement produits par les promoteurs immobiliers sont trop peu versatiles. Cela est préoccupant quant à u développement de l'ETS, doté de pouvoir d'expropriation autour de son périmètre. Il importe de noter que l'ETS, l'université McGill sont rapprochés d'un point de vue institutionnel et géographique. Le campus Outremont de l'université de Montréal sera compris dans le même axe. Il est donc envisageable (et souhaitable) que les activités engageant ces universités se développent sur cet axe. Le tramway prévu, au lieu de se limiter au Montréal touristique, pourrait relier via l'avenue du Parc, l'ETS au secteur Chabanel, secteur industriel costaud en déliquescence (et à la revitalisation incertaine).

Le manque de polyvalence du bâtiment récemment construit dans Griffintown se trouve particulièrement dans faible la hauteur de plafond des unités actuelles, travestissant l'esprit de la forme urbaine «patrimoniaire» que l'on tente de reproduire. Elle se trouve aussi la taille, petite et homogène, des unités résidentielles produites. Bien que le carton des murs puisse être abattu, cette caractéristique se traduit dans l'épaisseur des volumes bâtis, trop homogène. On préférerait un agencement de volumes traversants, pouvant être jumelés à des bâtiments costauds. En conséquence, PPU devrait prescrire une forme résidentielle économiquement réversible en usages non-résidentiels, notamment institutionnels. Au logement social, le coût de ces mesures serait amoindri par l'abrogation de l'exigence quant au nombre minimal de stationnement, et des négociations Accès-logis visant la garniture et le cloisonnement des unités d'habitation.

D'autre part, l'*affichage citoyen* devrait être soutenu sur des enseignes aux parcours achalandés, et certains murs de bâtiments donnant sur les places publiques. L'écriture citoyenne devait y être soutenue ou autorisée sur des frises comprises aux bâtiments privés. Penserait-on à la Place de la presse à manivelle (opérationnelle), s'il convient de nommer un ensemble résidentiel d'après une friandise? Penserait-on d'abord à l'affichage numérique, par correspondances entre le quartier et les frontières qui le définissent.

Ainsi, des paires de tableaux numériques au contenu contrôlées par une organisation artistique, et des mouvements sociaux respectivement. Comme le précédant urbain «Silophone», machinant leur délices en parties rapportées de la ville, telles que le parvis du New-city et l'esplanade University simultanément. Voulons-nous aussi que des instruments d'expression, des meubles d'exercice, d'équilibre des enfants, de surplomb de l'espace public ponctuent ou tracent la continuité de voie (du corridor scolaire) et la place; quitte à *composer ainsi fondamentalement ces voies*. Que soit assurée la composition de lieux publics de délibérations, enceintes (semi) intérieures ou extérieures composant une place publique ou attaché à une école, comme porte d'entrée de corridor(s) culturel(s)... Au lieu d'une (autre) grande salle de spectacle, encore devant le poste de police, par prophétie. Dans cet ordre dialogique, l'empreinte au sol de l'ETS et des cœurs civiques, au lieu d'être un pôle autonome, s'allongerait sur des corridor(s) reliant le tourisme (le vieux-port) au centre des affaires, où des galeries (des tribunes) industrielles et artistiques s'intégreraient. En s'allongeant ainsi entre les pôles existants (ETS, Vieux-port, centre des affaires, bassin Peel), le tissu à dominance industrielle et le tissu à dominance institutionnelle formerait (au rez-de-chaussée) des enseignes habitées s'informant mutuellement.

L'affectation du sol et l'usage des constructions : Préciser les formes et les modalités de la dissémination des activités productives et non-productives en écosystème

Le Programme particulier affirmait, p.56 que :

«La transformation de Griffintown en un nouveau milieu de vie mixte à dominante résidentielle pose aujourd'hui le défi de perpétuer cette tradition d'innovation et de création à travers la mise en place d'un cadre de vie unique répondant aux besoins et attentes d'un large éventail de clientèles – familles et résidents de tous âges, travailleurs, artistes, étudiants, chercheurs, visiteurs et touristes – et misant sur les valeurs patrimoniales et culturelles propres au secteur».

De même,

«Cette transformation de Griffintown doit également faciliter la mobilité des idées et les interactions d'un réseau composé notamment des institutions de savoir, des entreprises et des gouvernements. L'accès à des canaux d'échanges de données et d'informations misant sur la rapidité, la fluidité et la constance sont essentiels pour favoriser la créativité scientifique, artistique et sociale et pour faire de Griffintown un milieu de vie novateur».

Cet énoncé recouvre en partie les conditions de développement d'un écosystème éducatif et industriel et plus largement, du Quartier de l'innovation définies par l'ETS l'université McGill.

Très généralement, on souhaite mettre en cause la transformation de Griffintown en un «milieu à dominance résidentielle» de même que le «parti pris de ce cadre de vie à l'égard des familles» (PPU:60) pour proposer plutôt ou parallèlement, la création d'un milieu de travail et de vie, compatible à la vie familiale et communautaire. C'est-à-dire,

où le travail s'exerce à proximité de la résidence ou en lien étroit à celle-ci, où les personnes travaillant ou habitant dans le secteur puissent jouir des commodités (équipement et offre commerciale) et des solidarités associés au milieu de proximité. Cette solidarité associative devrait donc atteindre les rapports de production, et se prolonger dans la production du cadre de vie, des idées et des biens. Cela, en assurant, comme le fait le PPU que la proximité du centre-ville, à laquelle s'ajoute la forte spécificité des secteurs environnant, commande des vocations spécialisées.

Ainsi, le parti et la reconnaissance par le PPU d'une entité urbaine identifiée et vécue dans la proximité, le quartier, semble aussi juste que souhaitable à l'égard de Griffintown. Bien que le secteur ait affiché sa spécialisation à titre de première expérience industrielle capitaliste au pays, berceau de l'intégration industrielle et ainsi de suite, la spécificité de ses institutions, la richesse de ses rapport ethno-linguistiques, sa cohérence, la relative suffisance fonctionnelles et la cohésion d'un cadre urbain singulier contribuent à en restituer la vocation de quartier. Dans une perspective habitable autant que d'innovation ou de convivialité du travail, ce concept gagne en pertinence. Dans cette perspective, et dans celle du développement d'un écosystème productif, la dominance très largement prescrite de l'affectation mixte du sol nous semble judicieuse.

En décrivant les conditions de la formation d'un milieu de vie propice au travail (culturel et industriel), nous répondons au PPU (p.62) qui propose que «*Griffintown est avant tout un milieu habité par différents acteurs de la culture et des arts – créateurs de tous horizons, galeristes, imprimeurs, producteurs et autres professionnels des industries culturelles et créatives*». Cela, en envisageant (p.16) «*un secteur composé d'activités génératrices d'emplois qui cohabitent harmonieusement avec le nouveau milieu de vie résidentiel*».

Nous nous inquiétons alors du fait que l'énoncé de vision p. 16 ne fait aucune mention de l'intérêt de localiser ou de maintenir des activités (usages) industrielles dans Griffintown. Ce défaut semble incompatible avec trois orientations maîtresses du PPU, soit d'un quartier qui valorise son histoire et sa spécificité, la perpétuation de sa tradition d'innovation particulière, et la compréhension de la fonction de l'ETS. Ces orientations sont traduites de façon très fidèle dans le patron du domaine public

projeté, ou reconstitué. Elle devraient l'être tout autant à l'égard de l'usage du sol et du bâtiment.

À une échelle régionale de préoccupation, ce défaut semble autrement inadéquat, vu d'abord l'importance du secteur de la fabrication dans la région de Montréal. Il s'agit plus important secteur d'emploi, mais le seul à décliner à la même échelle, par des pertes d'emploi uniquement à Montréal (42 780 emploi perdus entre 2001 et 2006 à Montréal) (INRS, 2009: 8, 13). Ce phénomène est encore plus prononcé dans le Sud-Ouest où, pourtant, certains secteurs connexes de la fabrication et des services aux entreprises montrent des signes de résilience, et d'essor. *Faut-il rappeler que les services à la consommation*, secteur ayant connu près de la moitié des 116 730 emplois créés dans la région durant le même intervalle, *ne résultent qu'en peu d'enrichissement collectif* (il ne produit rien). Au contraire, il ne fait que renforcer la dépendance de Montréal à l'égard de la production étrangère, et d'un mode de production souvent injuste et désœuvrant.

Dans ce contexte, s'avère donc d'autre part la pertinence d'intégrer le talent, les produits et processus de la culture et des technologies de pointe aux procédés et produits de l'industrie manufacturière; c'est ce que prônent les Plan et Stratégie de développement économique de CMM et de la VdM (2005).

Griffintown est l'endroit par excellence pour réaliser cette intégration vocationnelle proprement innovante. Cela encore une fois, vu l'existence locale conjointe de l'ETS, du principal pôle canadien de développement des technologies de l'information, d'ateliers d'art pictural et matériel, du principal pôle touristique montréalais, du Centre des sciences (vieux-port) et autres musées des processus de développement, de l'administration des affaires et d'une assise industrielle dans un contexte hypersignifiant. Vu également, la manifestation locale de l'Indice Florida (coexistence de talent, de technologie et de tolérance) dans ce contexte renforçant, selon l'ETS et l'Université McGill (2011: 1,3,5).

À première lecture, on trouve dans le programme de révision de l'affectation du sol (PPU p.51), l'intention d' «*autoriser dans l'ensemble du secteur des activités industrielles*

légères axées sur l'innovation et sur certaines catégories d'activités caractéristiques de Griffintown (activités brassicoles, ateliers, etc.)» et, d' «étendre les activités universitaires à un plus grand périmètre de manière à supporter l'expansion potentielle du campus de l'École de technologie supérieure et la mise en place du Quartier de l'Innovation». Cela, visant l'incubation et l'exploitation à fine échelle dans l'optique d'un écosystème industriel. Ainsi l'étendue du périmètre de l'ETS et la diffusion d'activités industrielles prévues au PPU sont judicieuses; encore que l'empreinte de l'ETS et la dissémination d'activités industrielles soient des termes plus appropriés à cette intégration vocationnelle.

Nous sommes d'avis que la présence ou mieux, l'intégration des activités industrielles au milieu de vie constitue une valeur urbaine forte, accomplissant la spécificité du quartier et surtout, dont peuvent bénéficier tant les travailleuses, les résidents que les organisations.

Nous sommes également d'avis que l'accomplissement de la mission de l'ETS, la concrétisation du Quartier de l'innovation et l'atteinte de la convivialité nécessitent l'intégration d'activités industrielles et de fabrication d'appartenance institutionnelle et communautaires, ou en lien symbiotique avec l'ETS, des groupes communautaires, l'espace public et artistique ouvert, et certaines figures d'habitat.

Ainsi, nous pensons que ces deux orientations doivent être co-réalisées par un programme d'affectation industrielle plus étendu et plus novateur quant aux usages (catégories proposées ci-dessous), plus instigateur quant au lieu des respectif de chaque vocations (par l'enseigne habitée et la formation d'un axe institutionnel-industriel-résidentiel) et aussi, plus conforme aux produits dérivés attendus des technologies supérieures et numériques, des processus et transformation des rapports de production (voir plus loin, mission de l'ETS et du PALLÉE). Inversement, nous prônons de prévoir de façon permissive (réservée) l'évolution des rapports de travail, et des méthodes de production. Cela, notamment par un arrimage plus fin des industries et ateliers, aux résidences et locaux communautaires, dans des bâtiments polyvalents.

Nous constatons particulièrement que les projets immobiliers proposés par les promoteurs privés ne comprennent pas d'usage industriel (productif). Ce défaut est particulièrement préoccupant sur l'axe séparant l'ETS et l'embouchure du canal Lachine. Vu l'ampleur de la superficie comprise aux permis accordés ou en instance (quelque 66% du territoire disponible), nous sommes d'avis que des mesures d'intégration vigoureuses et innovantes des usages industriels soient nécessaires. Cela, afin de produire un écosystème productif, innovant et convivial mais également, à des strictes fins de production de richesse.

Nous sommes donc inquiet de voir l'absence de l'espace industriel (empreinte ou plancher) au bilan quantitatif résultant de l'application du PPU (pp.76, 77). Nous sommes d'avis que le PPU doive produire une telle estimation, et son application résulter en un accroissement de la superficie destinée aux usages productif (ateliers, boutique, industriel) qui soit sensiblement équivalent à l'accroissement de la surface d'usage résidentiel résultant de la densification.

Nous sommes toutefois d'avis que le Plan 13 du PPU (p53), attribuant les usages autorisés au territoire marie les catégories d'usage de façon généralement propice au développement d'un écosystème productif pourvu de qualité habitable. Par certains ajustements, on gagnerait à ce que cette logique soit mieux achevée. C'est le cas de la catégorie mixte «Commercial, industriel, résidentiel», avec obligation commerciale au rez-de-chaussée. Vu sa localisation, cette catégorie devrait comprendre l'obligation industrielle (légère) au rez-de-chaussée, au sous-sol et à l'étage supérieur. Cela, afin de publiciser les processus et procédés industriels, de donner lieu un mariage fécond du milieu de vie et de l'industrie, d'augmenter la versatilité du bâtiment mais aussi, la superficie disponible (et bien desservie) à l'industrie compatible au milieu de vie. Dans cette même catégorie, l'espace productif (industriel) serait majoritaire en nombre, et l'usage commercial obligé (au r-d-c) serait obligatoirement connexe à l'activité productive.

Nous sommes d'avis que cette catégorie d'usage doive gagner quatre autre îlots connexes du secteur à l'étude : le premier compris entre les rues Eleanor et De la Montagne, William et Ottawa; le second, compris entre les rues William et Baré, De la Montagne et Guy; le troisième, compris entre les rue William, Ottawa et Saint-Thomas;

le quatrième, entre les rues Saint-Thomas et Du Séminaire, De la Montagne, William et Ottawa.

Un corridor de la production conviviale

Afin de mieux valoriser la mission commune de l'ETS et de l'université McGill sur la scène internationale et de contribuer à induire un tourisme d'investissement, nous sommes cependant d'avis qu'un groupe d'îlot séparant l'ETS (le square Chaboyez) de l'embouchure du canal Lachine, de part et d'autre du viaduc ferroviaire, puisse jouir d'usages à dominance institutionnelle et productive.

Simplement, nous proposons une catégorie «Institutionnelle, industrielle, résidentielle» pouvant convenir au *logement étudiant*, à des *tribunes industrielles* et au *logement de fonction*. Ici encore, les usages institutionnels et industriels seraient obligatoires au rez-de-chaussée et au(x) premier(s) étage(s).

Évoquée au chapitre précédent, cette figure créerait un corridor de production ou de productivité conviviale, riche en occasions de découvertes, de valorisation et d'investissement. Celui-ci vise la réalisation des conditions de référence, d'enseignement informel et de production éthique faisant la durabilité du processus innovant. Il serait propice aux usages incorporant l'art et la technique assurant, avec des bâtiments publics, une transition plus invitante (sûre) de part et d'autre du viaduc ferroviaire. Il serait surtout plus fidèle à l'histoire et à la structure urbaine héritée de Griffintown.

En effet, la nomenclature de l'unité historique correspondant au «sous-secteur 1» du Plan 16 du PPU (p.65), montre une présence fortement marquée d'un corridor institutionnel (civique) et industriel reliant le square Chaboyez à l'embouchure du canal Lachine : le corridor des institutions écossaises et anglaises, attachées à des foyers industriels importants, le long de la rue Ann principalement . C'est aussi ce que montre l'étude conduite par David Hanna pour la Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine de la Ville de Montréal.

Ce corridor agence plusieurs bâtiments communautaires disparus, aux établissements industriels les plus typiques (originales), les plus anciens, et les mieux intégrés au cadre de vie (résidentielle). Il est composé plus précisément de trois pôles ayant évolué dans le temps : d'un premier cœur civique (écossais et anglo-protestant) fait d'institutions ouvrières (écoles, églises et, poste de police et bain public) ceinturant l'industrie dominante (brasserie Dow) et le square Chaboyez (alors marché à foin). D'un second pôle au centre du corridor, où les institutions anglaises, écossaises (école Ann) et irlandaises feront coalescence autour du New City-Gas qui les effacera partiellement dans son développement. Enfin le troisième, construit autour de deux institutions principales, la Canada Presbyterian Mission Church and Schoolhouse visant l'éducation des écossais pauvres, et le poste de pompier du 154-156, rue Wellington.

Ces trois cœurs civiques sont enserrés dans un tissu très serré où s'alignent les usines et les entrepôts les plus importants à l'est de la rue De la Montagne. Si une part importante des bâtiments est disparue, la structure urbaine du corridor demeure : les limites du quartier auxquelles participe l'ancien fief St-Gabriel et le «sous-secteur», la vocation complémentaire de la rue St-James (QIM) et d'autres secteurs environnants aux vocations pérennes, la forme et le raccordement confluent des voies (du canal Lachine), la taille des lots et le mode de raccordement du tissu urbain restant (...). Cette subsistance des signes, à divers degrés de matérialité appelle en une reconstruction signifiante, cohérente du tissu et de la structure urbaine.

Prenant appui sur cet héritage structurel et vocationnel, Un corridor de part et d'autre de la rue Ann, alignant au rez-de chaussée tribunes et galeries industrielles, maisons d'enseignement, résidences et places publiques formeraient un parcours s'étendant de la rue De la Commune à au square Chaboyez. Il serait ponctué des trois moments forts correspondants :

Le premier, assurerait la transition du tourisme de part et d'autre des emprises autoroutières et ferroviaires, et recevrait des vocations permettant de marier l'art, l'industrie et la technique, et de les soumettre à l'épreuve de la coutume. Nous proposons une *Maison du design* (universités et Design Montréal) et une autre, des *métiers d'art* (Cégep du Vieux-Montréal), captivant la sensibilité touristique. À Québec,

Le Cégep de Limoilou a ainsi groupé ses programmes de métiers d'art, non-loin du complexe artistique Méduse, dans un environnement autrefois dégradé et légué à la circulation (boul. Charest, côte d'Abraham). Comprenant enseignement, production et démonstration, elles méritent l'inclusion à un *programme d'acquisition municipale* à cet endroit vu le temps de réalisation escompté. De concert à un maniement correct de la rampe de l'esplanade Bonaventure sur le bassin, et du pont Wellington, elles contribueraient mieux que d'autres à relier la rive de la Commune à celle du Canal Lachine,, comme cela fait défaut actuellement.

Le second pôle de ce corridor de la convivialité marierait le «corridor culturel» de la rue Ottawa s'appuyant sur le cœur civique irlandais et les institutions de proximité projetées, formant l'épicentre des institutions de proximité (école primaire, son gymnase et la maison de la culture). Cela, en ponctuant la tête des îlots de la rue Ottawa, comprises entre les rues Nazareth, Ann et Shannon. Formant une porte au quartier, cette opération, viendrait préciser la définition vocationnelle et formelle de la rue Ottawa depuis le système d'esplanades et la traverse ferroviaire. Cela semble important, vu le changement d'échelle urbaine très brusque entre le faubourg des Récollet (les condos de la rue Ann) et le cœur civique irlandais.

On pourrait du coup exhumer le périmètre du cylindre à gaz (trente mètres de rayon) et les fondations de l'Ottawa Street Methodist Church démolie pour ériger le cylindre. Pour ériger un bâtiment circulaire de forme évocatrice (pourvu de sacré), au rayon d'origine et se mariant à la volumétrie du New-city Gas. Il apparaît également judicieux de placer ainsi les enfants au «centre du monde», plutôt qu'aux confins où sont construites les écoles (et les CPE) depuis le dernier demi-siècle.

Cette définition des deux têtes d'îlot compris entre les rues Ann et Shannon, de part et d'autre de la rue Ottawa a des répercussions sur certaines valeurs patrimoniale subsistant aux ateliers sis coin nord-ouest des rues Ann et Wellington. Elle doit viser à recréer, au croisement de deux axes culturels subsistant à travers l'histoire, un patrimoine vivant de forme et de vocation autrement plus significatives.

Cela suppose un travail conjoint avec le Groupe Prével, promoteur de l'ensemble immobilier Lowney sur ville, visant l'insertion de l'ensemble par-dessus ces ateliers patrimoniaux. Ces ateliers traversants seraient pochés au centre, formant la cours intérieure semi-publique projetée. En enfonçant les pieux à travers la structure actuelle, on créerait un corps industriel à l'empreinte en "U", aux membres profonds de 15 mètres, ménageant une cours confortable de 30 mètres au côté étroit, au cœur de l'îlot. Par comparaison, la cours du Lowney fait près de 28 mètres et celle du Choss egros de Léry (303 Notre-Dame Est), près de 32 mètres au côté étroit. Les façades, la structure principale et des éléments de toits des ateliers seraient préservés; un atrium pourrait coiffer le puits de lumière de l'atelier au bâtiment ajouté. L'enceinte intérieure projetée, contemporaine, assurerait le contreventement de l'ensemble. Le stationnement résidentiel serait alors achevé sous l'école.

L'opération de définition civique du quartier pourrait se poursuivre par le déploiement d'un pavillon institutionnel au côté est de la rue Ann, le long de la grande place projetée entre le viaduc ferroviaire et la rue Ann, les rue William et Ottawa. Cela, un peu selon la figure offerte à la Place des festivals (rue Bleury) par le musée d'art contemporain. Ce long bâtiment traversant comportant de quatre à cinq étages préciserait la définition du «secteur résidentiel majestueux et de grande envergure» perçu depuis le viaduc, en celle d'un quartier. Une telle figure viendrait aussi faire écran au bruit attendu de rassemblements (de concerts) sur cette place publique. Elle augmenterait surtout la valeur de l'occupation de la place, et la continuité de l'achalandage aux commerces projetés sous les arches ferroviaires.

Le troisième pôle serait constitué autour du square Chaboyez (éventuellement dégagé de l'accès autoroutier) et de l'ETS souhaite ériger la Maison de l'innovation à même l'immeuble du Planétarium Dow. Une succession de parvis industriels et de jardins urbains (imaginés au PPU, p.42) contenant et permettant l'expression littéraire et artistique, le rassemblement citoyen, l'affichage et le jeu participeraient adéquatement à la fécondité des vocations admises au bâtiment. L'auteur n'a pas le temps de bien y réfléchir, en s'excusant.

Ayant précisé le programme de ce corridor de production conviviale, il est possible d'imaginer les îlots pouvant être concernés par le corridor, et cette nouvelle affectation «Institutionnelle, industrielle, résidentielle».

On aurait d'abord soin de réserver un îlot costaud au développement de l'ETS, par l'affectation de l'îlot compris entre les rues Peel, Shannon, Wellington et Ottawa. L'îlot connexe, actuellement visé par (pour) le projet Lowney-sur-ville du Groupe Prével y serait compris, bordé des rues Shannon, Ann, Ottawa et Wellington. Une seconde paire compléterait le programme par l'îlot bordé des rues Wellington et Smith, Shannon et Ann, et celui bordé des rues Ann et Nazareth, Wellington et Brennan. Cette seconde paire logerait la Maison du design et la Maison des métiers d'art proposées. La première paire recevrait notamment les missions de l'ETS et de l'université McGill.

Visant la dissémination et l'intégration d'un point de vue écosystémique, ce corridor étroit serait donc intimement lié à la succession d'îlot répondant à l'une des deux catégories orangées «Commercial, industriel et résidentiel». Avec pour effet concret d'étendre la gamme des usages disponibles de part et d'autre de la voie publique, d'agrémenter le travail et de prolonger l'achalandage et d'en varier les motifs.

Affiner, à des fins conviviales, la définition des usages productifs

Afin de promouvoir la réalisation d'un écosystème ou d'un milieu de vie productif et convivial, ou la production éthique, nous proposons un complément de sous-catégories d'usage évoqué au «corridor de production conviviale». Leur réalisation, non exclusive à ce corridor, affecterait d'abord le rapport (la frontière) entre le bâtiment et la voie publique. Elle serait fortement liée à la composition du cadre bâti et pourrait être imposé à une partie du bâtiment; en nécessitant un prolongement du trottoir à l'intérieur d'un bâtiment; en y arrimant des places; en donnant accès transparent à plusieurs étages à la fois; par l'intégration de deux niveaux de circulation exclusifs (l'un fréquemment ouvert depuis l'espace public) à même un bâtiment... Ainsi de suite :

-la galerie industrielle (renvoyant au bâtiment) comme usage montrant publiquement et directement le déroulement des processus et de la production industriels en marche, dans un but éducatif ou de valorisation sociale des personnes au travail;

-la tribune industrielle (renvoyant au bâtiment) comme usage permettant d'entendre et d'interpeller verbalement, directement depuis l'espace public, les personnes affectées au processus industriel, exécuté ou préconçu;

-l'atelier communautaire (renvoyant au bâtiment et à l'îlot) comme usage permettant une production artisanale ou industrielle à petite échelle, au milieu d'un ensemble résidentiel (d'un cœur d'îlot) ou de façon connexe à un immeuble habitant une organisation de service à la collectivité ou de défense des droits sociaux;

-le parvis industriel (renvoyant à un espace public attaché à un bâtiment), comme usage transitoire entre l'institution et l'industrie, permettant l'enseignement, le flânage, la délibération et la discussion à vue des processus industriels et des comportements socialement problématiques;

-la place d'oeuvre : place publique dotée d'un ou de plusieurs instruments de production, d'affichage ou de soin laissé(s) publiquement pour fin d'utilisation libre

-l'enseigne habitée (ou la vitrine habitée), comme usage concessionnaire du domaine public affectant le domaine privé, notamment commercial, donnant droit d'accès public à l'intérieur de l'immeuble, mais permettant l'occupation démonstrative continue de la voie publique pour fin d'enseignement, de démonstration et de commerce

-l'atelier-boutique (la boutique au sens ancien), comme usage du bâtiment permettant la tenue connexe d'un atelier et d'une salle de séjour destinée au commerce;

-le logement de fonction, comme usage attribué à unité d'habitation privée, isolée ou groupée, comprenant des chambres bureautiques, des facilités d'accueil et d'hébergement du public, et comprenant ou partageant un accès à des technologie de l'information en réseau

-l'incubateur industriel (solliciter une définition auprès de QI) usage non-restrictif permettant le développement, l'exécution et la démonstration de méthodes de production, dans une construction publiquement accessible et partageant des activités institutionnelles; pourvu d'une façade ménageant et intégrant son parvis industriel.

À plus grande échelle, il semblerait généralement opportun d'autoriser dans une partie de Griffintown les usages industriels prévus à la sous-section 3 du Règlement d'urbanisme du Sud-Ouest, autorisés dans le Technoparc. Ces usages sont compatibles à la fois aux activités et orientations de l'écosystème innovant proposé par l'ETS et l'université McGill, et contiennent une majorité des secteurs industriels résilients et prometteurs identifiés par le PALLÉE (RESO, 2010). Les restrictions quant aux émanations et à la détention de substances à risque, prévues à la sous-section 2 (industrie en secteur désigné – centre-ville) s'appliqueraient généralement. Certains îlots désignés pourraient être soustraits de certaines restrictions; par exemple : un premier, compris entre les rues Peel, Young, William et Ottawa; un second, bordé des rues Duke et Ann, Wellington et Brennan. Au besoin, un troisième, bordé des rues Richmond et Guy, Notre-Dame et William.

Pour mieux préciser la masse, la nature et la forme de l'assise industrielle escomptée pour fin d'incubation et d'exploitation, retenons que *“l'ÉTS est spécialisée dans un enseignement en mode collaboratif avec l'industrie, avec des stages obligatoires, la recherche en génie appliqué, l'intégration des apprentissages liés à l'innovation ouverte et au transfert technologique». L'ETS décline «Ses cinq domaines de recherche prioritaires (Énergie, Environnement, Technologie de l'information et des communications, Technologie de la santé et Transport aéronautique et terrestre) [qu'elle affirme] bien adaptés au potentiel de développement économique et à la création d'entreprises dans le QI».*

Retenons également que l'Université McGill énumère ses créneaux d'excellence comme étant : *«nanoscience and nanotechnology, public health and policy, genomics and proteomics, neurosciences, astrophysics, molecular biology and cancer, health and environment, music and brain, pain, photonics, renaissance studies, and medical imaging, where we lead or compare with the very best in the world».*

(ETS-UMcGill, 2011: 17, 20)

Notons par ailleurs que : «*L'ÉTS et l'Université McGill se sont mobilisées pour d'une part intensifier leurs activités de recherche respectives en misant sur leur complémentarité» par le développement d'une entente d'une durée de 25 ans. S'inspirant des recommandations du Conseil québécois de la Science et de la technologie, cette entente comportera les trois volets suivants :*

«*• Une alliance pour l'action entre les universités, les entreprises et les centres de recherche.*

• *Des initiatives concertées de formation en innovation et en entrepreneuriat.*

• *Des stratégies d'appui aux PME pour la gestion de leur PI».*

(ETS-UMcGill, 2011: 17, 20)

De façon interne ou institutionnelle, il en ressort un potentiel de coopération informelle entre université et un éventail très diversifié de petites entreprises visant le développement des connaissances et des pratiques affectant la matière la matière à divers degrés, perméables à divers degré par l'art, et créant des valeurs plus ou moins captivantes pour le tourisme.

Dans un ordre parallèle, les orientations et objectifs du *PALLÉE 2011-2014* soient concurrents à la production de la ville innovante, inclusive, conviviale, dialogiques ou même, heuristique. En voici les principales orientations, qui concernent l'affectation du territoire et l'écosystème industriel (*RESO, 2010 : 95,97,103*):

Orientation 1

«Valoriser et développer les compétences de la main-d'oeuvre en emploi et sans emploi, notamment par l'accès à la formation qualifiante pour le plus grand nombre dans le but de réduire la pauvreté de façon durable»

Premier objectif au chapitre: *«Développer, en concertation avec les partenaires du milieu, des outils et des pratiques novatrices favorisant l'intégration sociale et économique des personnes sans emploi exclues ou à risque d'exclusion».*

Orientation 2

«Faire place à la relève (jeunes et jeunes adultes, persévérance scolaire et relève en entreprise)»

Premier objectif au chapitre: *«Exposer les jeunes et les jeunes adultes à la réalité du marché du travail, au moyen d'activités variées, telles que des rencontres professionnelles, des visites d'entreprises, des stages, etc., en fonction du profil, des intérêts et des besoins de chacun».*

Orientation 5

«Favoriser la rétention, l'expansion et l'attraction d'entreprises créatrices d'emplois et qui respectent les principes de développement durable»

Quatre premiers objectifs du RESO au chapitre :

«Soutenir les entreprises qui ont une viabilité à long terme dans leur secteur d'activité.

Favoriser la diversité de la base économique tant dans le domaine manufacturier que dans le tertiaire moteur.

Soutenir la consolidation, l'amélioration de la productivité et l'expansion des PME en collaboration étroite avec les partenaires régionaux.

Poursuivre l'effort de formation de la main-d'oeuvre en emploi dans les PME».

L'analyse de l'évolution de l'emploi par secteur fait état d'un secteur manufacturier toujours dominant quant au nombre, avec 4795 emplois en 2006; généralement déclinant, présentant toutefois des sous-secteurs résilients, et d'autre émergents :

«Entre 1996 et 2006, les sous-secteurs suivants dans le domaine de la fabrication ont connu des accroissements

significatifs sur le plan de l'emploi dans le Sud-Ouest :

n impression et activités connexes de soutien (+ 357 emplois, + 153%) ;

n fabrication de meubles et de produits connexes (+ 139 emplois, + 145%) ;

n fabrication de produits informatiques et électroniques (+ 98 emplois, + 364%) ;

n fabrication de machines (+ 93 emplois, + 61%) ;

n activités diverses de fabrication (+ 76 emplois, + 44%) ;

n fabrication de papier (+ 62 emplois, + 18%) ;

n fabrication de produits du pétrole et du charbon (+ 20 emplois, + 80%) ;

n fabrication de produits métalliques (+ 20 emplois, + 8%) ;

n produits aérospatiaux (+ 13 emplois, + 49%)».

Eut égard à ces quatre derniers objectifs, on note

«que certains secteurs économiques prennent de plus en plus d'importance dans le Sud-Ouest et créent beaucoup d'emplois. De 1996 à 2006, le nombre d'emplois s'est accru dans les secteurs suivants, témoignant du même coup de leur dynamisme :

n services professionnels, scientifiques et techniques (+ 1 855 emplois, + 160 %) ;

n information, culture et loisirs (+ 1 529 emplois, + 190 %) ;

n services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien (+ 1 082 emplois, + 106 %) ;

n services d'enseignement (+ 924 emplois, + 94 %) ;

n soins de santé et assistance sociale (+ 464 emplois, + 24 %) ;
n finance, assurance, immobilier et location (+ 459 emplois, + 62 %) ;
n hébergement et restauration (+ 289 emplois, + 36 %) ;
n construction (+ 270 emplois, + 36 %)»

De plus,

«Avec un accroissement du nombre d'emplois de 160 %, le secteur ayant le plus progressé dans le Sud Ouest entre 1996 et 2006 est sans contredit celui des services professionnels, scientifiques et techniques. Certains de ces services ont connu une véritable explosion de leurs effectifs durant cette période :

n conception de systèmes informatiques (+ 595 emplois, + 372 %) ;
n services d'architecture, de génie, de prospection et de design (+ 685 emplois, + 249 %).

Toutefois, l'examen des plus récentes statistiques du consortium de la CMM démontre que ces services auraient connu une baisse de leurs activités depuis 2006 (...) Ce secteur économique a tout de même récupéré 214 emplois entre 2008 et 2009 (+ 9 %), confirmant sa capacité de redressement et sa vivacité, et ce, même en des temps économiques moroses. Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'intensification au cours des dernières années dans le Sud-Ouest de ce qu'on appelle la « nouvelle économie », dont font partie les services professionnels :

n la proximité géographique du centre-ville de Montréal (...)
n la valorisation de plus en plus grande du canal de Lachine, comme espace récréotouristique et patrimonial (...).
n une offre foncière et immobilière de qualité et à prix abordables (...)»

S'appuyant sur le Recensement canadien, le PALLÉE propose en p. 39 un tableau détaillé de l'évolution du nombre d'emplois dans l'arrondissement du Sud-Ouest, entre 1996 et 2006. Ces données comportant le nombre absolu d'emploi, leur croisement avec l'analyse évolutive fait ressortir intuitivement l'intérêt de certains secteurs d'emploi. Par ailleurs, il semble que le portrait décliné par le RESO, et les orientations de l'organisation militent pour le maillage du secteur manufacturier avec les secteurs mobilisant le talent, le savoir et les processus culturels. Ils militent également pour la création d'un contexte d'éducation informelle, et la valorisation de travaux de divers degré de complexité. Ne serait-ce qu'en vertu des défis du Sud-Ouest en fait d'intégration professionnelle et de scolarisation; la culture est et l'apprentissage étant des attributs personnels participant à l'autodétermination, la valorisation touristique, par le biais d'ateliers-écoles ouverts sur le domaine public pourrait motiver l'apprentissage. Cela, de concert aux stratégies classiques d'insertion. Cette valorisation publique de l'œuvre motiverait également l'attraction de travailleurs qualifiés, déterminante pour l'enseignement et la prospérité à Montréal.

Préciser à des fins commodes et productives, le rôle du commerce :

Le PPU affirme que :

«Pour répondre aux besoins qui seront générés par la requalification du secteur, le PPU confirme que l'armature commerciale principale de Griffintown doit avant tout répondre aux besoins du quartier, tout en reconnaissant la pertinence d'une certaine desserte d'envergure régionale considérant les attraits du secteur et sa grande proximité au centre-ville» (PPU, p.59).

Le rôle et la localisation prévue du commerce aux corridors de proximité et aux grands axes où ils sont actuellement cours (PPU, p.60) sont cohérents. Du moins, s'il s'agit de produire un milieu de vie à dominance résidentielle, tout en tenant compte du statut des grands axes et de la spécialisation du centre-ville. En effet, le PPU s'appuie essentiellement sur la figure de la rue commerciale, apte à produire un achalandage sécuritaire autant qu'à modérer le prix des biens et denrées.

Dans certaines conditions, le coût de l'alimentation se trouve réduit par des locaux commerciaux de taille optimale pour les opérations de négociants détachés des grands groupes commerciaux, sans stationnement à faire payer aux non-motorisés, et dont la desserte soit facultative aux clients. L'achat facultatif (en localisant le commerce sur les passages obligés) crée un contexte de substitution de l'offre, et soulage de la nécessité d'immobiliser son temps en obtenant peu d'information (par balade en voiture). La proximité de l'épicerie, de l'école et du CPE en serait semblable; cela se traduit en prix. Du moins théoriquement.

Pratiquement, le prix des denrées offertes à l'Épicerie grande surface de la rue Notre-Dame, au coin de la rue De la Montagne, est très, très élevé. Cela pourrait avoir trait à la rareté locale, au peu de mobilité d'étudiants affairés mais aussi à l'appartenance du commerce à une chaîne d'alimentation contrôlant l'offre, structurée par une stratégie élaborée de mise en marché. Ainsi, la prescription de formes s'éloignant de celles accommodant les pratiques des grands groupes nous semble indiquée : des surfaces commerciales plus petites et plus polyvalentes (pour amoindrir le risque d'un commerçant) et fréquentes (pour la concurrence), sans stationnement compris à l'immeuble peuvent réduire le coût des denrées (tout comme l'obligation d'étages supérieurs réduit le coût du sol. L'ajout de cuisines aux épiceries peut en améliorer le rapport qualité-prix, en ajoutant un second usage aux denrées vieillissantes.

D'autre part, les orientations commerciales explicites et tacites (photographiées) du PPU semblent trop limitatives au développement de l'écosystème productif, et de la participation touristique à la vitalité du secteur.

On devrait préciser la désignation des catégories commerciales, afin de pouvoir offrir localement les produits de l'innovation, de l'art et de la technique, les matériaux, outils et connaissances entrant dans leur composition. Accessoirement, publiciser une part de leurs processus de genèse, dans un rapport étroit entre le public et le lieu de production. Encore une fois, hormis les commerces de proximité, la correspondance entre la vocation industrielle et commerciale pourrait être imposée (donc à catégorie d'usage Jaune vif, contrairement à la catégorie Saumon-pâle à dominance résidentielle, au Plan 13 du PPU, p.53).

Le type de commerce pouvant assurer ce rôle : l'atelier-boutique (la boutique de métiers au sens ancien), artistique ou artisanale, la librairie (pour enfants), la foire technologique, le magasin de machines-outils, la fabrique de mobilier urbain et d'objets d'art urbain, l'atelier de montage informatique, l'imprimerie, le dépôt de matériaux de métiers, le notaire. Cette catégorie devrait donc comprendre l'ensemble des services à la production. Comme le relate le PPU, la brasserie, le comptoir alimentaire et le fleuriste peuvent couronner cette «armature commerciale».

Réaffecter le programme d'acquisition foncière pour fin de parc

Le PPU affirme, p. 32 que :

Longtemps occupé à des fins industrielles où la fonctionnalité primait sur la convivialité, Griffintown pose aujourd'hui le défi majeur de la création d'un nouveau milieu de vie habité répondant aux grandes exigences des villes du 21^e siècle – urbanité, densification et verdissement.

Et propose un programme d'acquisition de terrain pour fin de parc pour répondre au défi conçu ainsi. Nous sommes plutôt d'avis que le contexte urbain proposé par le PPU (et ce présent document) confère au secteur la vocation d'un parc urbain, d'un « *parc d'urbanités* », et que ce défi puisse être d'un intérêt essentiellement sociologique.

Sinon que dans le contexte d'un ensemble urbain des plus dense d'un point de vue construit et historique, la seule façon de relever ce défi, d'offrir des espaces publics permettant de conférer ouverture, dégagement, valeurs culturelle et services climatiques (PPU p.39) est précisément de traiter la ville elle-même comme un parc. Et particulièrement le domaine public. C'est ce que propose le Premier chapitre portant sur les liens et l'espace collectif).

La fonction du «Parc» est de permettre la récréation (la stimulation et l'apprentissage informels autant que le repos), ainsi qu'un regard renouvelé sur le monde, le paysage et la personne. Cette fonction de parc n'est pas d'abord naturelle. Elle est culturelle même dans le cas d'un jardin, d'un «revêtement perméable», représentant en tous les cas une

nature essentielle, réduite ou idéalisée. Dans un contexte aussi culturellement riche, potentiellement enrichissant, le parc serait, on le souhaite, précisément fait de l'offre culturelle, de vitrines partageant l'équipement technologique de pointe et la production artisanale, en plus des qualités spirituelles composant le cadre bâti (le langage et l'essence véhiculés par la composition volumétrique et stylistique des bâtiments). Bien sûr, cela n'empêche pas la production de pavés perméables, et l'incitation réglementaire à certains dégagements de la voie, ménagés à même le corps des bâtiments.

Le PPU est couplé d'un programme d'acquisition (de cession en vertu de la LAU) pour fin de parc. On doit se réjouir de l'inclusion d'un programme d'acquisition. Sa fin destination est toutefois incertaine pour les raisons culturelles évoquées, mais pour deux autres très foncières fondamentales : l'ampleur de la superficie, du volume urbain déjà alloué pour fin de construction (résidentielle), le coût escompté du sol (du logement), et l'abondance locale des espaces récréatifs.

Ainsi il s'agit donc à la Ville de réserver sa possibilité de former le tissu urbain (comprenant l'espace libre) pour influencer stratégiquement sa forme et ses usages. Cela, plutôt que d'adopter une approche quantitative pour « desservir » en espaces verts des groupes sociaux : « d'un espace vert d'envergure doté d'une programmation répondant spécifiquement aux besoins des familles » p.44. La fin de l'acquisition devrait donc se confondre davantage à la *réserve foncière*, éventuellement consacrée au logement social (GRT et OBNL), aux équipements et institutions, ainsi qu'aux lieux destinés organisations communautaires et artistiques qui investiront le quartier (alors abordable) et assureront sa vitalité. Cela, dans l'esprit de la Politique de développement culturelle de la VdM, dont le volet foncier tarde à se concrétiser. On reconnaît à cette politique l'importance des *zartistes* en revitalisation urbaine, et que les pressions foncières éjectent des milieux où ils eurent produit du sens neuf, puis monnayé.

Enfin, soutenons que le parc du Canal de Lachine est non seulement vaste, mais qu'il revêt une fonctionnalité facultative dont jouissent peu de quartiers montréalais : pouvant être employé pour fin de déplacement, il offre la possibilité d'en jouir sans immobiliser de temps dédié.

Le logement social, pour une ville inclusive aux moyens d'apprendre continuellement.

Au début du document, nous avons justifié conceptuellement l'importance du logement abordable et de l'économie sociale dans l'équilibre socio-culturel instable qui définit la ville innovante. Leur abordabilité et leur solidarité facilitent la prise de risque, la redéfinition des rapports de production, la mobilité scolaire des enfants et l'éducation continue des parents motivés. L'inclusion du logement social (la formidable créativité des architectes du logement social) contribue à la polysémie urbaine qui référence la communauté innovante et le maillage des classes sociales, à une meilleure mise à l'épreuve des processus innovants (à la pertinence de l'innovation). Par ailleurs, nous verrons que le quartier de la Petite-Bourgogne montre un besoin très préoccupant de grands logements abordables, à proximité des postes de qualification sociale entourant le centre-ville.

D'abord, proposons que cette conception du rôle et de l'importance du logement social est assez précisément partagée par l'ETS et l'université McGill, par la façon dont on souhaite intégrer le QI dans la ville :

D'emblée, on admet que les formes économiques et sociale, d'innovation sont aussi importantes que l'innovation strictement matérielle, technologique ou culturelle, sinon que ces sphères d'activité où survient l'innovation doivent co-évoluer pour qu'une valeur soit réalisée et durable. Cela, en proposant un modèle (2011:2) où l'innovation technologique se trouve au milieu de trois sommets faits de l'innovation scientifique, socio-économique, et de la création culturelle. En adoptant des valeurs fondatrices d'inclusivité, d'accessibilité, de respect de l'occupation actuelle du territoire, et de durabilité (2011:3) , le QI s'engage activement pour le développement de l'économie sociale et solidaire, et du logement social :

«Le QI milite pour une mixité fonctionnelle et sociale, pour la rencontre entre les arts et la culture et des processus d'innovation plus technologiques ainsi que le désir de travailler avec les acteurs locaux, dont le Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO) et des entreprises d'économie sociale comme Bâtir son quartier

(promoteur de logement social et communautaire), qui contribuent au développement économique et social du quartier. Le QI veut participer { l'innovation sociale et éviter dans la mesure de ses moyens une possible gentrification du quartier. Il compte sur ses partenariats pour reproduire des initiatives comme celle du Ministère de la recherche et de l'innovation de l'Ontario, sur l'innovation sociale qui sera mise en oeuvre par le biais de M@RS»

(ETS-UMcGill, 2011:26)

Partant de ces paramètres, le projet prône la réalisation d' «un milieu de vie audacieux intégrant les normes les plus exigeantes de développement durable et de qualité de vie urbaine, valorisant le patrimoine culturel et historique des montréalais et devenant ainsi une « vitrine » de la créativité de ses étudiants, travailleurs et citoyens» (2011:5)

Or, les orientations inscrites au PPU à l'égard du logement social sont mitigées, alors qu'elles devraient être précises et vigoureuses. Plus particulièrement, elles ne font pas état de la gentrification, sinon qu'elles semblent la prôner implicitement. Ainsi la vision décrite en p. 16 envisage «un quartier qui reconnaît et encourage de nouveaux modèles de comportement urbain»; elle conçoit l'intégration urbaine comme la production d'un «nouveau milieu de vie» «trouvant sa place», tout en réduisant l'inclusion sociale à «tous les groupes d'âges». Il importe de savoir si cet ensemble de condition désigne le remplacement d'une classe sociale par une autre, culturellement envahie et chassée par les valeurs foncières. En effet, d'autant qu'en p. 18, le PPU précise que : «Les conditions d'accueil des résidants, particulièrement celles des familles, et de l'ensemble des usagers de Griffintown doivent se construire sur de nouvelles pratiques collectives».

Dans ce contexte, l'absence de référence explicite à la gentrification et à l'inclusion des classes (de revenu), au maintien de la demeure des ménages défavorisés dans le quartier, tout l'absence d'estimé quantitatif portant sur le prix des unités d'habitation découlant de l'application du PPU nous semblent inadmissibles.

Pourtant, il est toujours précisé en p.18 qu' «Il s'agit en fait de penser la ville pour tous, une ville où les facteurs de qualité de vie sont étroitement associés aux questions relatives à la forme urbaine». Pour planifier cette ville inclusive, on ferait plutôt

référence aux *conditions de vie* qu'à la qualité de vie; notamment puisque la forme urbaine y participe et alloue des privilèges d'accès aux ressources (alimentaires, temporelles, organisationnelles, culturelles et ontologiques) permettant la qualification sociale. Nous sommes également d'avis que la vision doit disposer équitablement de ces ressources.

Financer le logement social?

Économiquement, le logement est à la base de la constitution de la personne, de l'organisation et de la restauration de soi. Il est siège de l'économie domestique qui tend à rejoindre la sphère marchande vu la précarité, la flexibilité demandées aux travailleurs, et vu le rôle capital pris par le travail féminin dans un contexte de pauvreté accrue et de contrôle du coût des soins de santé. Le coût du logement exerce une influence déterminante sur la disponibilité des parents, comme sur la richesse culturelle du milieu (scolaire) offerte aux enfants. Il pèse davantage sur les femmes, d'ailleurs plus pauvres que les hommes. Dans ce contexte, la subvention du logement social forme un enjeu crucial de développement humain. Cela, surtout quand une société stable et vieillissante comme la nôtre mise (avec raison) sur le développement humain, et voit inévitablement augmenter le coût de construction et l'importance des rentes (foncières) comme source d'enrichissement personnel.

Le réinvestissement dans le logement social se justifie par le rapport entre l'économie du travail et l'économie de rente. Lors de la dernière crise financière, les valeurs spéculatives étaient plus grandes que les valeurs issues du travail (selon Attac-Québec). Afin de maintenir à flot la classe financière et les propriétaires, les gouvernements ont entrepris de taxer les valeurs du travail. Ce qui constitue une fraude logique, autant qu'économique. En 2009, le gouvernement canadien a ainsi consenti 200G\$ aux banques, soit 10% du PIB, dont 120G\$ en rachat d'hypothèques à risque sans en débattre. Aux USA, ces allocations de *sauvetage* représentaient 5% du PIB. Au Canada, la destination immobilière de ces allocations fiscales résulte principalement en le maintien des rentes foncières, premier facteur d' "enrichissement" des Canadiens selon Statistique Canada en 2006. Ou plutôt, premier facteur d'enrichissement de certains canadiens au dépend de d'autres, locataires et travailleuses.

D'autre part et de façon approximative, nous sommes d'avis que les droits de mutation sur la propriété sont insuffisants, faisant porter le poids de la valorisation sur les locataires demeurants, et les propriétaires arrivants. Alors dans la Pointe-Saint-Charles et Griffintown les valeurs foncières ont triplé en dix ans, des droits de mutation variant entre 1 et 2% sont simplement aberrants.

Parce que le logement est à la fois constitutif de la personne et moyeu de son organisation, un tel degré d'écart entre les faveurs consenties aux propriétaires et celles consenties aux locataires ne peuvent être tolérées par notre société. Les différents niveaux de gouvernement ont donc la responsabilité de répondre... par exemple aux demandes minimales du FRAPRU en affectant une part substantielle de la rente foncière au logement social. Cette organisation a le mérite de rappeler que 22,9% des ménages montréalais sont en situation de besoin impérieux de logement (2011: 3). Donc, si bonne mémoire, qui consacrent plus de 50% de leurs revenu pour se loger, sans pouvoir accéder à un logement abordable... que dire alors de la mobilité sociale, scolaire et de l'espérance d'une vie en santé. Dans ces conditions il apparaît scrupuleusement justifié d'utiliser la rente foncière pour ce quelle est : le plus important instrument de redistribution de la richesse dans ce pays.

L'économie de rente est d'abord régionale. Ainsi, faut-il secouer la CMM qui, dans son PMAD, n'a pas daigné écrire les mots "logement social", dont il a pourtant la charge partagée. Pourtant, le cours du développement de Griffintown ne peut attendre l'accord des membres de la CMM. À court terme et comme agent de changement s'impose alors de deviser des instruments spéciaux de financement du logement social, très rapidement.

Le portrait des besoins résidentiels du quartier d'accueil

Une lecture rapide du Profil Statistique du Sud-Ouest (VdM; 2009) montre que *le taux de croissance des ménages faits de couples sans enfant, et de familles monoparentales dans la Petite-Bourgogne est sensiblement le double de ce qui prévaut dans la ville de Montréal*. Aussi la part des familles monoparentales est nettement plus élevée dans le quartier Petite-Bourgogne qu'à Montréal, soit 15,9% des ménages, comparativement à

11,4% pour la ville et 13,8% pour l'arrondissement. Au chapitre des parents seuls, Petite-Bourgogne domine donc l'arrondissement du Sud-Ouest. Parallèlement, *le fait d'élever là des enfants dans correspond nettement plus que pour Montréal, au statut de locataire*. Dans Petite-Bourgogne où la tendance survient le plus fortement, à peine 14,8% des familles monoparentales posséderont leur logement, comparativement à Montréal où cette part double à 27,9% (p.7).

D'autre par, chez les ménages du Sud-Ouest comprenant enfants, *plus le nombre de pièce au logement est élevé, plus la prévalence du locatarial est élevée*; cela, comparativement au phénomène insulaire. Concrètement, 9,8% des ménages avec enfants occupant 4 chambres à coucher et plus y sont locataires, comparativement à 4,1% pour Montréal. Inversement, 28,9% des ménages avec enfants occupant 2 chambres à coucher et plus y sont propriétaires, comparativement à 15,3% pour Montréal. Ce même phénomène vaut pour les logements d'une chambre (p.10). L'abordabilité du logement de grande taille est donc un enjeu local important.

Incidemment, *la présence de ménages comportant trois enfants ou plus est près du double dans la Petite-Bourgogne (27,9%) comparativement à la ville (15,1%) ou à l'arrondissement (15,7%)*. Inversement, la petite-Bourgogne est le quartier où la part des familles d'un seul enfant (43,6%) est la plus faible de l'arrondissement (55,1%); comparativement à 50,1% des familles montréalaises. Globalement, *la part des ménages avec enfants dans la Petite-Bourgogne est la plus forte de l'arrondissement, soit 36,6% des ménages; comparativement à 32,2% des ménages de l'arrondissement et 34,0% des ménages montréalais* (p.8).

Si ma compréhension du portrait statistique est juste, l'arrondissement du Sud-Ouest comporte un taux de ménages de 3 enfants et plus (15,7%) supérieur à celui de l'île (15,1%). Or, confondant le nombre d'enfant par ménage (p.9 du Portrait statistique de la VdM), la part des logements comptant 3 chambres à coucher plus serait inférieure dans le sud-Ouest (11,1%) à celle de l'île (13,3%). Il en ressort que le parc de logement pourrait être mieux alloué dans le Sud-Ouest, les plus grandes familles ayant mieux accès aux plus grands logements que globalement sur l'île. Parallèlement, *les données laissent présager un surpeuplement des logements*, comparativement au reste de l'île. Présument ainsi l'allocation des pièces d'un logement, les données absolues à fine

échelle, à la fois du nombre de pièces et du nombre d'enfants, devraient compléter le tableau du peuplement des logements pour dégager un portrait plus juste.

La part des ménages avec enfant en situation de besoin impérieux de logement est dramatiquement élevée dans la Petite-Bourgogne où elle atteint 13,3 et 22,7%, pour les couples et les familles monoparentales, respectivement. Cela, comparativement à 9,9 et 11,3% à Montréal, respectivement.

Le taux d'effort locatif des ménages avec enfants apparaît en diminution entre 2001 et 2006. Comme dans tout portrait géographique, il est impossible de dégager des faits longitudinaux, reflétant l'évolution des conditions personnelles. Toutefois, la dominance sociale et communautaire du parc de logement occupé de la Petite-Bourgogne (formant 75,7% des logements loués) mitige toute référence à l'évolution des taux d'effort en fonction des prix marchands. En conséquence, il convient de se rapporter à des figures telles que l'augmentation moyenne du prix du loyer à Montréal pour un logement de deux chambres à coucher : 37,5% entre 2000 et 2010 (FRAPRU; 2011 : 4); comparativement à une augmentation moyenne de 27% de la rémunération pendant cette période, et des prestations d'aide sociale de 18% durant cette période au Québec.

Devant de telles conditions d'occupation, il apparaît pour ainsi dire, impérieux de prélever de la richesse foncière pour rétablir un financement adéquat du logement social, très rapidement. Des mécanismes locaux (spéciaux) de financement doivent être conçus pour tout le Havre de Montréal, où des milliers de logement doivent encore être construits. Ces mécanismes interpellent la CMM, les deux paliers supérieurs de gouvernement par leur valeur *exemplaire*. Elle suppose un effet immédiat.

Urbaniser le réseau des voies supérieures

Puisque Griffintown fut criblé par la planification fonctionnelle convenue la charte d'Athènes (et la duplicité réitérée des promoteurs immobiliers), on invite le PPU concevoir des actions plus déterminantes à l'égard des grands réseaux routiers ceinturant ou scindant le quartier, aptes à déverser un flot redoutable de véhicules depuis certains points d'accès. Ainsi en «créant des liens», le PPU doit étendre l'échelle de sa préoccupation spatiale; il doit d'abord prendre une position plus précise quant à l'existence du réseau supérieur au centre-ville, sinon des voies accès raccordant l'un à l'autre. Nous croyons que ces accès doivent être éventuellement rabattus hors des limites des quartiers centraux. Cela en rapportant la circulation automobile régionale au niveau du sol pour des circulations lentes, et en assurant les circulations rapides par transport collectif. Ainsi le Plan de gestion des déplacements prévu au PPU (p.36) devra prendre le parti d'un remembrement et une reconstruction de la voirie urbaine de grande capacité, particulièrement lorsque le réseau autoroutier (le Complexe Turcot et l'autoroute Bonaventure) les substitue en les scindant pour s'y connecter. Il devrait également préciser la fonction attendue d'un tramway, en faits d'usages favorisés.

Dans cette perspective, le Ville-Marie doit être maintenu comme voie d'évitement (ne procurant aucun accès aux quartiers centraux), ou être exhumé et transformé en voie de circulation lente, au temps alternatif et donnant accès immédiat à des adresses civiques. C'est-à-dire en boulevard urbain, entre la rue Saint-Rémi et l'avenue Viger pour se connecter à cette avenue. La trame faite de ces boulevards urbains et leurs variantes sera consolidée. Ainsi, bien au-delà de l'*esplanade University* projetée au sol, toute l'autoroute Bonaventure (pas seulement son droit University) doit prendre la forme d'un boulevard ou, plus particulièrement d'un *parkway* donnant sur l'esplanade. L'occasion serait juste de raccorder le boulevard La Vérendrye et ce parkway Bonaventure prévu au sud de Pointe-Saint-Charles, jusqu'à l'esplanade urbaine. Car ces trois sections de voies auront précisément le même statut, le même rôle civique, le même gabarit et répondront à la même problématique au niveau du réseau supérieur. On raccorderait également l'avenue Atwater à ce parkway-esplanade. Dans l'opération, les bretelles d'accès liant La Vérendrye au complexe Turcot seraient éliminées. En errant dans cette logique de remembrement, le MTQ raccorderait le boulevard LaVérendrye à la rue Saint-Patrick (une voie de service étroite), après avoir réitéré le lien du boulevard au Complexe (d'où son caractère stratégique, peut-être).

On étudierait aussi l'opportunité de devancer l'accès à l'Avenue Atwater au seuil du pont Champlain, par l'intermédiaire du parkway Vérendrye-Bonaventure. Cela, en prenant appui sur le double niveau de bretelles raccordant actuellement l'autoroute Bonaventure. Tout cela, de concert à la mise en service du tramway prévu au PPU(p.29), et à un système semblable (tram, BRT) dans le sud-Ouest : sommairement axe Wanklyn-Jean-Brillon, ou Airlie-LaVérendrye en accrochant ou non l'axe Monk-Notre-Dame jusqu'au centre.

Car dans une optique similaire, la complétion de l'autoroute 30 mitige le «rôle stratégique» de l'échangeur Turcot dans les déplacements nordEst-sudOuest, ou la pertinence de conserver l'autoroute Ville-Marie. Et surtout, puisque l'échelle du territoire d'étude Projet de modernisation de l'échangeur Turcot définie par MTQ excluait de prendre en compte la complétion de l'autoroute 30 dans l'évaluation des besoins et la demande faite au réseau; vraiment.

Enfin bien que le nœud routier entourant le square Chaboyez se pose en danger, en obstacle et se trouve trop connexe à l'espace public, il importe de prendre une position plus ferme à l'égard du réseau supérieur et de ses accès avant d'y ajouter de l'argent (PPU : 29, action6). Cela, autant pour redresser leur planification que pour abstenir Montréal d'un avalement échelonné dans le gouffre financier de l'automobile et de ses infrastructures; lesquelles disqualifient les autres modes de transport. Cela, considérant que l'usage d'une automobile est trois fois plus cher que celui du transport collectif (à valeur de déplacement égal) selon la Chambre de commerce MTL-métro et le VTPI, et qu'il coûte annuellement à l'économie québécoise 26G\$ (milliards) en véhicules et carburants importés.